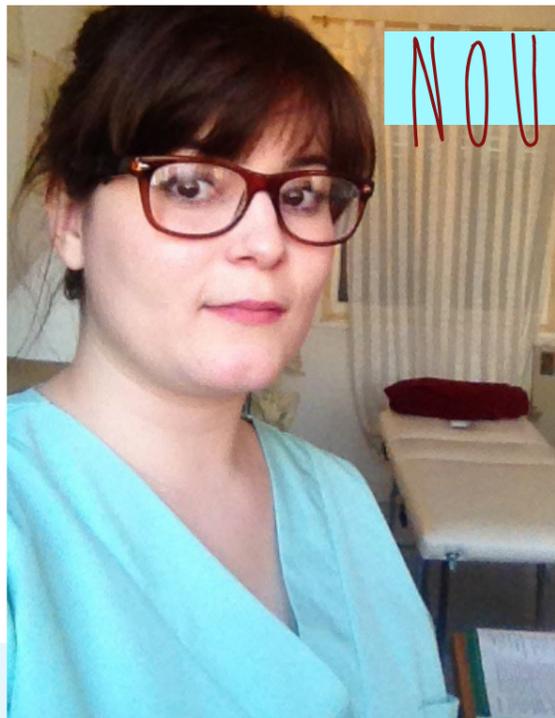


# HEURE D'ÉTÉ

N'oubliez pas le passage à l'heure d'été.  
Dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29  
mars 2015, il faudra avancer vos montres  
d'une heure.  
Une heure de moins à dormir, mais  
une heure de plus pour participer au  
PARCOURS DU CŒUR.



## NOUVELLES DU PAYS

Nous apprenons qu'un enfant du  
pays exerce à Champagne S/Seine en  
tant qu'**Ostéopathe D.O**

*(diplôme d'ostéopathie)*

Vous pouvez contacter  
**Léa Balsalobre**  
au 06 86 30 11 61.

## À VOS CARNETS

Nouvelle adresse mail de la Mairie :  
[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

*Directeur de publication : Patrick Jacques*  
*Rédacteur en chef : Brigitte Lauer-Pivert*  
*Équipe rédactionnelle : Monique Charet, Bernard*  
*Creton, Martine Dubois.*  
*Maquettiste : Brigitte Lauer-Pivert*

**Lunettes de vue trouvées lundi**  
Rue de la Petite Vallée  
angle Sentier des Bourgets  
Bien vouloir les récupérer à la Mairie

# PJM

# @30

## LE PETIT JOURNAL DE MONTMACHOUX

# 7 9 5 5 €

Compteur de la souscription publique

# MARS 2015

## ÉDITORIAL DEMANDE D'INTEGRATION DE MONTMACHOUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES (CC2F)

Montmachoux a décidé, par délibération du Conseil municipal prise à l'unanimité en date du 23 février dernier, de solliciter son retrait de la Communauté de communes du Bocage Gâtinais (CCBG) et son intégration à la Communauté de communes des Deux Fleuves (CC2F).

Président par ailleurs du Syndicat des Eaux de Varennes (SMEV), afin de permettre à la population d'obtenir toute information sur ce projet et de l'associer pleinement à la décision que devait prendre le Conseil municipal à ce titre.

Avant de prendre cette décision, notre équipe municipale avait tenu à provoquer une réunion publique, le 13 février précédent, avec la participation du Président de la CC2F, M. Yves JEGO, et trois vice-présidents dont M. José RUIZ,

La participation massive des habitants, au nombre d'une soixantaine, a confirmé le degré d'implication de nos concitoyens par rapport à la problématique majeure du prix de l'eau dans notre commune, depuis 2012.

À suivre page 2



# ÉDITORIAL (SUITE)

M<sup>me</sup> MANGUIN-DUFRAISSE, Sous-Préfète de Fontainebleau, que nous avons rencontré quelques jours auparavant, le 9 février, avait bien voulu convenir qu'elle n'avait aucune solution à proposer pour solutionner notre problème d'assainissement et que l'intégration à la CC2F ayant la double compétence eau et assainissement, constituait bien la seule opportunité offerte à notre commune pour régler cette situation parfaitement inextricable, tant sur le plan financier que technique.

M<sup>me</sup> la Sous-Préfète nous avait donné à cette occasion et de façon très explicite l'aval des services de l'État, nous invitant par ailleurs à prendre cette délibération dans les meilleurs délais.

Le soutien massif exprimé par les participants à la réunion publique a conforté le Conseil municipal dans sa prise de décision.

La prochaine étape sera la consultation de l'ensemble des communes de la CC2F quant à leur accord à cette intégration, puis la saisine de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) avant, le cas échéant, l'arrêté préfectoral de rattachement de la commune à la CC2F.

Selon M<sup>me</sup> la Sous-Préfète, la conclusion de cette procédure pourrait intervenir avant la fin de l'année.

Dans l'intervalle, je ne manquerai pas de vous tenir régulièrement informé de l'avancée de ce dossier.

Le Maire

# LES PARCOURS DU CŒUR

Le dimanche 29 mars 2015, de 9 h à 13 h, la Commune s'associe à la Fédération Française de Cardiologie pour «LES PARCOURS DU CŒUR», en organisant une manifestation multi-sports : Au départ de la Mairie, Les Marcheurs du Bresmont, les Randonneurs Bocage Gatinais et le Comité Animation Loisirs de Voulx proposent chacun un parcours pédestre de 6,5 – 10 et environ 13 km.

L'Association LOUVRE CAP-DEFIS de Fabrice LAUTRU prévoit 2 circuits V.T.T. de 6, 5 à 18 km.

Grégory de la section sports de la CCBG propose une initiation au tir à l'arc à l'intention des plus jeunes, accessible également aux plus âgés, place de la Mairie. Les Sapeurs-Pompiers de Voulx animeront un atelier sur les premiers gestes de survie.

Avec l'aimable et gracieuse participation des Boulangeries

**HALLEUR et MILLET**  
de Voulx,

de l'A.L.M et des Jeunes Sapeurs Pompiers de Voulx.



Sur place vous trouverez de quoi prendre quelques forces avant et/ou après, par des gourmandises et boissons vendues au prix unique de 1 €.

L'intégralité de la recette sera reversée à la Fédération Française de Cardiologie.

**VENEZ NOMBREUX.**

Nous comptons sur votre présence et soutien,  
**NOTRE CŒUR a besoin de battre le plus longtemps possible.**

**Préservez-le.**

M.D

## ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Suite à la démission pour convenance personnelle de M<sup>me</sup> Jocelyne PHILIPPE de ses mandats de 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire et conseillère municipale, à effet du 20 janvier 2015, le Conseil municipal lors de sa dernière séance du 23 février dernier a procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint en la personne de **M. Bernard CRETON**.

M. Gérard TOURNIER qui jusque-là était 2<sup>ème</sup> Adjoint devient dès lors 1<sup>er</sup> Adjoint et par ailleurs délégué communautaire auprès de la CCBG.

Les anciennes attributions de M<sup>me</sup> PHILIPPE Jocelyne ont été de même réparties entre les deux Adjoints : M. Gérard TOURNIER devenant délégué communal auprès du Syndicat Mixte d'Etudes et Programmation SEINE ET LOING (SMEP) et M. Bernard CRETON délégué communal auprès du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs (SITCOME).

P.J



## « DES NOUVELLES DE LA CCBG »

### LE TRANSPORT A LA DEMANDE « PROXI'BUS » OPERATIONNEL DEPUIS FEVRIER 2015

L'offre de transport à la demande développée par la CCBG sous l'enseigne commercial « PROXI'BUS » et qui vous a été exposé lors des éditions précédentes (PJM N° 28 et 29) a été officiellement inauguré le 28 janvier dernier en présence des nombreux élus de la Communauté de communes et les représentants du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Ce nouveau service, opérationnel depuis le début du mois

de février dernier, est à votre disposition plusieurs jours de la semaine et le samedi, dans les conditions rappelées dans le dépliant qui a été distribué dans chacune de vos boîtes aux lettres, toujours disponibles en Mairie ou sur le site de la CCBG : [www.cc-bocage-gatinais.fr](http://www.cc-bocage-gatinais.fr)

Pour toutes informations et réservations un seul N° de téléphone : **01 64 01 89 26**.

P.J

## SIRMOTOM

À partir de février 2015, le Sirmotom vous propose un tout nouveau service:

**Le broyage à domicile des déchets verts.**

Vous souhaitez limiter vos déplacements à la déchetterie et profiter des bienfaits d'un broyage à la maison!

Pour bénéficier de ce service, adressez vous au SIRMOTOM.

Tél.: **01 64 32 67 23**

Ou par mail : [sirmotom@wanadoo.fr](mailto:sirmotom@wanadoo.fr)

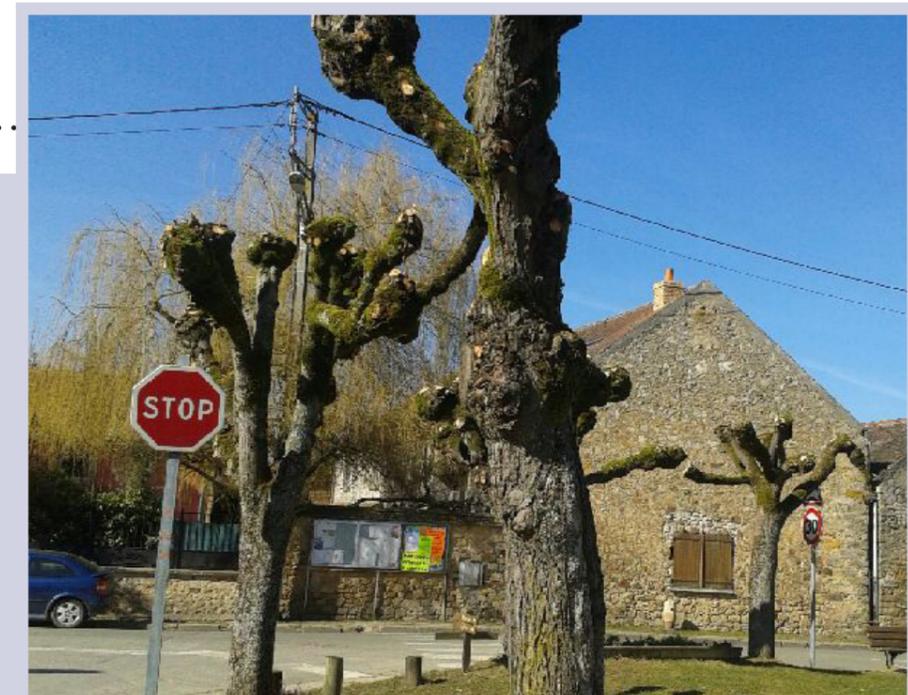
À ce titre les interventions sont programmées les vendredis et samedis pour un coût de 15€.

M.C

## ÉLAGAGE DES ARBRES

Au début du mois, vous avez pu voir Patrick GUICHAR notre prestataire de services avec l'aide de Frédéric, procéder à la taille des tilleuls sur la Place du village. Les branches récupérées ont ensuite été toutes broyées et les copeaux dispersés au pied du sapin de la place et sur les parterres de fleurs. Ce paillage va permettre de limiter la pousse des mauvaises herbes et de garder une certaine humidité au sol.

M.D



## COMME C'EST DOMMAGE !

Le 14 janvier la Mairie avait invité les enfants pour clôturer les fêtes de fin d'année par une après-midi consacrée à l'enlèvement des guirlandes, boules et décorations du village.

Les crêpes et le chocolat chaud étaient prêts pour les récompenser mais personne n'est venu.

**Domage pour les enfants privés de cette rencontre festive.**

M.C



## CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Comme la tradition le veut, cette année encore l'A.L.M invite les enfants du village à participer à la

« CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES »

qui se déroulera

**le dimanche 5 avril 2015 à partir de 10 H 30**

Rendez-vous donc Place de la Mairie (et ses alentours) pour cette chasse.

L' A.L.M vous attend avec vos enfants et/ou petits enfants pour partager ce sympathique moment.

M.D



Les oiseaux chantent, les premiers papillons volent et les fleurs éclosent sous la chaleur des rayons d'un soleil encore timide.

## La nature s'éveille.

Le printemps est de retour bientôt les premières tontes de pelouse

(mais pas le dimanche) que du plaisir.

M.C



# RAPPELS : PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

À la lumière de plusieurs faits récents, il apparaît opportun et nécessaire de rappeler les obligations qui s'imposent à tous, pour tous les travaux engagés sur une construction qui, selon la nature ou l'ampleur de ces derniers, déterminent une réglementation distincte : le permis de construire ou la déclaration préalable de travaux qui constituent tous deux des documents obligatoires.

Rappelons que la totalité du village de Montmachoux se trouve inclus en totalité dans les périmètres de protection de l'église et des croix de ferronneries, inscrites à l'Inventaire des Monuments Historiques et qu'à ce titre, tout aménagement même minime, dès lors qu'il affecte l'aspect des constructions existantes, est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (Service territorial de l'architecture et du patrimoine Pavillon Sully – Château de Fontainebleau).

Une déclaration préalable de travaux implique que l'autorisation doit être sollicitée avant tout démarrage des travaux et que ces derniers ne peuvent être exécutés qu'après l'obtention de l'avis favorable dont le délai administratif de traitement est fixé à un mois mais porté dans le cas d'espèce à deux mois, en raison du délai supplémentaire imparti à l'Architecte des bâtiments de France.

Il vous est rappelé que cette obligation concerne toute modification apportée aux constructions, y compris les clôtures, ravalement de façades, remplacement d'huissières différentes de celles existantes, mises en place de châssis de toiture etc.

Seuls les travaux dits à l'identique qui ne modifient en rien l'aspect de la construction peuvent être réalisés sans autorisation, et en cas de doute merci de bien vouloir vous renseigner au préalable en Mairie où les imprimés ad hoc sont à votre disposition.

Ce rappel formel est conforme à la politique en matière d'urbanisme développée par la municipalité depuis la précédente mandature, au travers notamment de la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme adopté au mois de juin 2014, qui fixe les règles applicables dans la commune, en contribuant à favoriser la conservation et la préservation du caractère architectural du village, tant apprécié par ses habitants que salué par nos visiteurs.

Ces règles s'imposent par conséquent à tous et votre municipalité entend les faire scrupuleusement respecter dans l'intérêt de tous.

P.J



## STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ GRANDE RUE

La municipalité, par arrêté du 15 novembre 2012 sous la signature de mon prédécesseur Jacques ROUSSEAU, a institué un stationnement réglementé dans la Grande rue, strictement limité aux seuls emplacements matérialisés au sol.

Ces emplacements ont été implantés de part et d'autre de la chaussée, selon les préconisations de l'Agence routière territoriale en raison du caractère départemental de cette voie, et de nature, avec les coussins berlinois, à réduire davantage la vitesse de circulation des véhicules par le fait de ces chicanes naturelles.

Il est rappelé à tous les automobilistes que le stationnement en dehors de ces emplacements est strictement interdit, et qui plus est, dans certains cas dangereux, restreignant la visibilité des conducteurs empruntant la Grande rue, notamment au débouché de la rue du Pilon.

Merci à tous par conséquent de bien vouloir respecter cet arrêté communal susceptible de donner lieu, si besoin était, à verbalisation pour renforcer « l'esprit civique » d'administrés récalcitrants.

Le Maire



# INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE ET DU CIMETIÈRE

Les travaux de restauration de l'église interrompus depuis le mois d'août dernier vont reprendre au mois d'avril prochain et ce pour une durée de 4 mois.

Ces travaux vont porter notamment sur le remaillage des parements en grès dégradés, et mise en place d'une barrière étanche en périphérie du chœur, confortation interne des maçonneries par injection avec accélérateur de carbonatation, et divers travaux électriques. Les travaux de cette première tranche de restauration du chœur et de la sacristie s'achèveront au cours du premier semestre 2016, avec notamment la réalisation de la voûte lambrissée et la restauration des vitraux, au terme de 4 nouveaux mois de chantier (mars à juin 2016).

Nous vous informons à ce sujet que le Conseil municipal, par délibération en date du 23 février dernier, a approuvé le classement de la

statue du Christ en croix, conservée dans le chœur, au titre des Monuments historiques, sur proposition de la commission nationale pour cet objet mobilier remarquable, offert à la commune par Odile et Jacques ROBERT voilà près de 30 ans.

Pour ceux qui se sont inquiétés de l'état du cimetière ces dernières semaines, je vous informe que les causes en sont les travaux de relèvement des sépultures à l'état d'abandon, au nombre de 26, engagés au terme d'une procédure longue de plus de trois ans à l'initiative de notre ancien maire, Jacques ROUSSEAU et rendue absolument nécessaire en raison du manque de place disponible dans notre petit cimetière.

Ce chantier, compte tenu de la forte pluviométrie de cet hiver, a bien évidemment contribué à dégrader provisoirement les abords de l'église.

L'entreprise VERGNOL en charge de ce dernier sera contrainte de les interrompre à la reprise du chantier de l'église pour les achever à la fin de l'été prochain.

P.J

